

# 4 HISTOIRES D'IEF

## ► Contexte :

- Leila , 5 ans ,demande IEF pour raison médicale en octobre 2022.
- Certif médecin traitant demande scolarisation à domicile et CNED (10/22)
- Le certificat médical : « la maman rapporte des troubles du sommeil, un changement de comportement...Elle me dit qu'elle participe volontiers aux activités du club et n'a pas de problème de relations sociales avec les enfants du voisinage...

## ► Évaluation :

Appel de la maman : ma fille a très peur, Au domicile depuis octobre. La maman dit que sa fille va bien, sauf quand elle allait à l'école et qu'elle n'a pas besoin de soins ... accord contact médecin traitant et psychologue

- Le directeur rapporte que les 2 grandes sœurs ont été très absentéistes. Enfant vu par la psychologue scolaire.
- Appel médecin traitant . Confirme qu'il n'y a pas de dg.
- Vue en bilan GS par le médecin EN au cms
- Avis défavorable IEF. Proposition d'aménagements de la scolarité dans le cadre d'un PAI avec une priorité à la mise en place des soins (cs au CHU).
- Recours Rapo confirme refus .La commission souligne l'importance du suivi de l'enfant et de la vigilance requise.
- Pas de retour à l'école . APADHE proposé sur 2 mois

- ▶ Contexte : élève D.
  - ▶ 11 ans, demande IEF en CM2 pour raison médicale en septembre 2022.
  - ▶ enfant jamais scolarisé de la maternelle au CM1, **découvert à l'occasion de l'obligation de demande d'IEF cette année**. A été inscrit au un cours Griffon (enseignement à distance privé hors contrat) seulement en 2021-22 en CM1 et en CM2 cette année mais aucune trace de scolarisation antérieure ni d'inspection pour cet enfant, ce qui sera confirmé parla famille ultérieurement.
  - ▶ Au domicile grand frère de 20 ans déscolarisé en collège pour harcèlement et depuis sur son ordinateur toute la journée sans projet professionnel.
  - ▶ Appel famille par med CTD pour accord contact médecin traitant. Certif médecin traitant certifie qu'il nécessite IEF/CNED sans préciser le motif et indique au med CTD qu'il voit cette famille pour la première fois avec mère très insistante. Il apprend étonné que cet enfant n'est jamais allé à l'école. Pas de bilan prescrit. Il est convenu de demander à la famille une cs pédopsy, ce qu'elle accepte.
- ▶ Évaluation :
  - ▶ PEDOPSY: en cs enfant sans carnet de santé, père semble inquiet et la mère est très agitée et vindicative, L'enfant comprend ce qu'on lui dit et ne semble pas DI, répond peu aux Q et est jugé « non scolarisable en l'état actuel » par la psychiatre pour: agitation majeure, ne reste pas assis, exploration inadaptée du bureau (fouille sac du médecin), veut sortir et frappe son père, il est calmé par un écran de téléphone. Rencontre avec famille en présence l'IP- ASH chargé de l'IEF et le médecin CTD: le père vient seul sans l'enfant. Il est informé d'une prochaine Inpection à domicile
- ▶ Inspection : par IP-ASH et IEN
  - ▶ Le niveau annoncé par le cours Griffon est qu'il suit un CM1 pour la deuxième année
  - ▶ D. comprend ce qu'on lui dit et est sans cesse en mouvement, parle correctement mais vite et s'énerve facilement, est non lecteur (graphèmes simples seulement), ne répond pas aux Q sur un texte- Maths niv insuff ( lecture des Nb → 100 mais aucune technique opératoire s'il y a des retenues, utilise les outils numériques, ne connaît pas les démarches scientifiques et technologiques, peu socialisé.
  - ▶ L'Inpection
    - ▶ retrouve un niveau d'étude insuffisant avec nécessité de reconnaissance MDPH et suivi pédopsychiatrique.
    - ▶ Si réintégration scolaire publique ou privée est un jour demandé il ne sera pas dispensé du passage d'un examen.

- ▶ Officiellement les Inspecteurs ont décidé de juger le contrôle satisfaisant afin que famille puissent sereinement mais très rapidement faire démarche auprès MDPH en vue d'une scolarisation rapide avec mise en œuvre d'un PPS et mettre en place un suivi pedopsy régulier

▶ Contexte :

- ▶ Vincent 15 ans, 2<sup>nde</sup> ,demande IEF pour raison médicale en février 2023.
- ▶ Certif médecin traitant demande scolarisation à domicile et CNED (12/22) attestation psychologue libérale (10/22) pour un entretien avec le Grand Père.
- ▶ Exclut par Conseil de Discipline du lycée en octobre pour introduction arme blanche dans l'établissement et état d'ébriété. Pas réinscrit dans nouvel établissement. Pas de dossier dans esculape.

▶ Évaluation :

- ▶ Appel famille accord contact médecin traitant et psychologue .
  - ▶ Au domicile depuis octobre pas inscrit dans autre ETS, reclus dans chambre, pas de soins, 2 entretiens avec la psychologue lors hébergement chez le grand père.
  - ▶ Parents séparés depuis octobre 2022, le père n'a pas vu son fils depuis.
- ▶ Mesure AEMO J depuis le CDD. Educateur ne parvient pas à rencontrer le jeune.
- ▶ Appel médecin traitant . Pas informé de l'évolution ni de l'AEMO. Hospitalisé en psychiatrie en 2022, mal vécu, sortie contre avis médical , l'équipe mobile n'arrive pas à entrer en contact avec jeune. Impasse actuelle niveau de soins. Propose de contacter la mère.
- ▶ Avis défavorable IEF. Priorité à mise en place des soins. Poursuite de mesure éducative en attente avis du juge.

### 3 ENFANTS D'UNE MÊME FRATRIE INSCRITS DANS UN COLLÈGE RURAL APRÈS 5 ANS D'INSTRUCTION DANS LA FAMILLE

Lara, 14 ans inscrite en 3<sup>ième</sup>, Caroline, 13 ans inscrite en 4<sup>ième</sup>, Martin 12 ans inscrit en 6<sup>ième</sup>

#### ▶ Les 2 ainées, Lara et Caroline : histoire similaire

\*Scolarisation jusqu'en CE1 (maintien) avec de grandes difficultés d'apprentissage et un suivi orthophonique

\*Bilan au centre de référence des troubles des apprentissages, mesures de compensation accordées par la MDPH

\*IEF pendant 5 ans avec arrêt de la prise en charge orthophonique

\*Retour au collège à la rentrée 2022

✓ Différenciation pédagogique d'emblée, équipe éducative à laquelle participe le médecin EN

✓ PAP

✓ Demande d'aménagement d'examen

✓ Peu d'amis au collège

▶ \*Pour l'aîné : travail sur l'orientation post 3<sup>ième</sup> avec le psyENedo . Ce sera CFA gestion d'entreprise agricole

#### ▶ Martin

\*Jamais scolarisé/Inscrit en 6<sup>ième</sup> /niveau CE1/CE2

\*Equipe éducative en présence du medEN

\*Différenciation pédagogique

\*l'orthophoniste dit : il faut préférer un apprentissage de l'utilisation de matériel pédagogique adapté

\*Mesures de compensation MDPH : AESH mutualisée/MPA quand nécessaire

\*Bien intégré à la vie du collège